

Annexe 1 : Réaction de parents suite aux questions parlementaires du 8 novembre 2011

Pour les parents :

Cécile Loir
Igor Vandersmissen
Johanna Verboom
Anne Mortier
Sylvie Salkin
Véronique Boudier
Yves Grenet
Bruno Van Grunderbeeck
Laurence Leplae
Mwanza Goutier
Chiara Gaviglio
Erik Duckers
Michele Gonay

Pour les amis de Pédagogie Nomade et parents d'anciens élèves :

Pierre Moureaux
Ariane Henrist
Dominique Van Rampelbergh
Michèle Joniaux
Olga Paterlini
Tim Mariën
Corinne HEYMANS

Nous ne reconnaissons pas les événements que nous ou nos enfants ont vécus tels que Madame la Ministre Simonet les a présentés au parlement de la fédération Wallonie Bruxelles ce 8 novembre 2011. Plusieurs d'entre nous ont déjà fait part de la façon dont nous avons vécu ces dernières semaines dans divers courriers adressés soit à Madame Simonet, à son cabinet, à Monsieur De Vos, aux responsables politiques, ainsi que dans l'argumentation d'une requête en extrême urgence auprès du Conseil d'Etat.

Nous vous présentons ci dessous le résultat de notre réflexion à la lecture de vos questions et des réponses de Madame la Ministre.

Un rappel chronologique permet de comprendre l'enchaînement des événements.

Plan de notre analyse :

1. Chronologie des faits
2. La manière dont les problèmes ont été abordés
3. Intérêt du projet Pédagogie Nomade
4. Principe de cooptation
5. Quelle est la motivation qui a mené à la fermeture de Pédagogie Nomade ?
6. Qu'en est-il de la référence subite au Délégué général aux droits de l'enfant ?
7. Médiation, enquêtes
8. La délocalisation à Gouvvy est-elle la solution miracle ? Continuité pédagogique
9. Quelle est la situation actuelle?
10. Choix-Informations
11. Action en justice
12. Quelques remarques concernant les réponses de Madame la Ministre Simonet

1. Chronologie des faits :

30 septembre : ultimatum de la Ministre de l'Enseignement Obligatoire. Il faut coopter un professeur de français pour le 14 octobre sous peine de dénonciation de la convention organisant Pédagogie Nomade.

Fin septembre-début octobre : contacts d'enseignants avec certains parents faisant part d'un projet de délocalisation

7 octobre : courrier du Comité de l'Association des Parents demandant une rencontre (**Annexe 5**)

11 octobre : réunion entre quelques parents et le cabinet Simonet. Ultimatum confirmé, évocation d'un projet d'école bis

17 octobre : courrier de monsieur De Vos au cabinet (**Annexe 8**)

18 octobre : mail invitant les parents à une rencontre avec le cabinet le lendemain

19 octobre : réunion entre le cabinet et l'équipe pédagogique. Réunion séparée avec les parents-élèves. Dernier ultimatum pour le lendemain. Confirmation orale du projet de délocalisation. Les cours sont suspendus

21 octobre au soir (vendredi) : mail aux parents annonçant la fin de la convention organisant Pédagogie Nomade, l'ouverture de la nouvelle école le mardi 24 octobre et l'arrivée à cette date d'équipe mobiles. Pédagogie Nomade à Limerlé devient « illégal ». Le vote du gouvernement n'a pas encore eu lieu (**Annexe 2**)

Lundi 24 octobre : pas d'information concernant cette journée. Plusieurs élèves suivent les cours à Limerlé. L'équipe mobile arrive en fin de journée (+/- 16 h) à Limerlé

25 octobre : ouverture du nouveau projet à Gouvy. Des travaux sont entamés avec les élèves. Les cours continuent pour plusieurs élèves à Limerlé. Des véhicules viennent débaucher les élèves à Pédagogie Nomade pour les emmener à Gouvy sans autorisation préalable des parents. 3 enseignants ont choisi de se rendre à Gouvy, 8 restent à Limerlé.

26 et jours suivants : idem 25. Cours à Limerlé.

28 octobre : la rumeur du vote du gouvernement circule dans la journée. La motivation finale de ce vote surprend et scandalise. Les parents sont avertis par mail en soirée de la fin de Pédagogie Nomade (**Annexe 3**)

Congé de Toussaint

04 novembre : nouveau courrier du cabinet aux parents qui rappelle et insiste sur le fait que seule l'implantation de Gouvy donnera droit à la « sanction des études » (obligation scolaire, CESS....) (**Annexe 4**)

7 novembre (rentrée) : des véhicules de l'Athénée de Vielsalm vident l'école de Limerlé et emmènent ordinateurs, meubles, poêle, dossiers, casiers personnels, papiers divers.

8 novembre : questions parlementaires

Dans la semaine des recours en extrême urgence (annulation et suspension) sont déposés au Conseil d'Etat.

2. De la manière dont les problèmes de Pédagogie Nomade ont été abordés par Madame la Ministre Simonet lors de son intervention au Parlement

Nous estimons que Madame la Ministre de l'Enseignement Obligatoire n'adopte pas une position objective dans le traitement de ce dossier.

Dans le contenu de son intervention au parlement, Mme Simonet omet l'avis de certains parents qui ne servent pas sa thèse, par contre elle souligne et cite longuement d'autres parents sans s'attarder sur leur représentativité.

Madame la Ministre présente les faits de façon à ce que les dates et les événements s'enchevêtrent sans suivre la suite chronologique qui est pourtant révélatrice.

Cette intervention laisse planer de nombreux doutes et imprécisions : combien de témoignages ? Quel contenu exact ? Que signifie exactement « contenu alarmant » ? Chiffres inexacts ou imprécis de fréquentation des écoles respectives,

Madame la Ministre se réfère longuement au courrier de Monsieur De Vos (**Annexe 8**) qui aurait justifié tout à coup la fermeture, appelée « délocalisation », de Pédagogie Nomade - Limerlé.

Pourtant, un second courrier de monsieur De Vos apporte un autre éclairage.

3. Intérêt du projet pédagogie Nomade

Il s'agit d'une expérience enrichissante pour la recherche pédagogique dans la Fédération Wallonie Bruxelles, enrichissante pour les jeunes qui s'y étaient inscrits et qui y ont trouvé une réponse constructive à leur différend avec le système éducatif traditionnel. Ce projet est unique en Belgique et était parfois la seule chance de réinsertion scolaire pour certains élèves particulièrement fragilisés. Il était un lieu d'apprentissage épanouissant.

De nombreux témoignages illustrent l'intérêt de ce projet unique. **(Annexe 5)**

Les anciens élèves de PN sont prêts à affronter leur avenir, des études supérieures, réussissent les examens d'entrée d'écoles réputées.

De nombreuses personnalités du monde scientifique et pédagogique et certains politiques reconnaissent l'intérêt de ce projet pilote tant en Belgique qu'à l'étranger. **(Annexe 7)**

Un tel projet risque de temps à autre de connaître diverses difficultés puisque par essence, il ne correspond pas aux habitudes de l'enseignement traditionnel, lui même souvent agité ces derniers temps.

4. Principe de cooptation des enseignants

Ce principe défendu par Pédagogie Nomade n'est malheureusement pas défini officiellement, ce qui a conduit à la situation que nous subissons. Dans un projet de ce type, demandant une importante implication des enseignants afin de pratiquer une pédagogie différente, il est difficile d'imaginer un « parachutage » pur et simple de candidats sur seule base des prescriptions habituelles. Suite au refus de désigner à nouveau le professeur de français (dont les qualités pédagogiques nous ont été vantées par le cabinet lui même), l'équipe a coopté d'autres enseignants eux aussi refusés par le cabinet Simonet pour des raisons variées et successives. La conclusion d'une grande majorité des enseignants de l'équipe a dès lors été qu'il n'était plus de leur ressort de choisir l'enseignant et que c'était *in fine* à la Ministre responsable de désigner. La Ministre a refusé de désigner un professeur de français provoquant ainsi la « vacance » de ce poste dans l'école en ce début d'année.

Depuis Pédagogie Nomade a été fermée et une nouvelle école s'est ouverte avec seulement 3 enseignants (géographie, éducation physique, histoire) alors que l'implantation de départ compte 8 enseignants ! **(Annexe 2)**

5. Quelle est la motivation qui a mené à la fermeture de Pédagogie Nomade ?

Nous n'avons pas connaissance de la teneur de la proposition de vote qui a été soumise au gouvernement.

Le 30 septembre, un ultimatum menaçait l'école de fermeture en raison du manque d'un professeur de français.

Le 28 octobre, le vote ferait suite à une interpellation du Délégué Général aux Droits de l'Enfant auprès du cabinet de la Ministre concernant certaines plaintes évoquant un climat récemment dégradé à l'école.

Il est évident que le climat invoqué le 28/10 découle directement de l'ultimatum du 30/9.

Les détériorations des relations entre les personnes sont le résultat de la mise sous pression subite de tous les intervenants de l'école autour de la désignation d'un enseignant et du risque de fermeture de l'école. En dernier recours, c'est ce climat détérioré qui a été invoqué pour obtenir le vote du gouvernement et officialiser la délocalisation de l'école. Nous pouvons nous demander si la volonté réelle et inavouée du cabinet Simonet n'était pas le but finalement atteint, c'est à dire la délocalisation du projet. Il semble que toutes les actions ou inactions servaient ce projet ultime. La fermeture de Pédagogie Nomade et l'ouverture d'une nouvelle école ne serait pas une solution mais un but.

6. Qu'en est-il de la référence subite au Délégué Général aux Droits de l'Enfant?

Le 17 octobre, Monsieur De Vos interpelle la Ministre de l'Enseignement suite à quelques plaintes concernant Pédagogie Nomade **(Annexe 8)**. La menace qui pesait sur l'avenir de l'école, donc des élèves a induit des tensions graves au sein de l'école. Les élèves ont demandé à être informés de la situation en AG. Tout au long des semaines depuis le 30 septembre, la pression du cabinet s'est accentuée et l'ambiance s'est électrisée à Limerlé. Quelques élèves ou parents, probablement

perturbés par ces discussions, alertent Monsieur De Vos. Celui-ci rédige un courrier au cabinet (**Annexe 8**) recommandant une médiation afin de résoudre les tensions. Quelques extraits choisis de ce courrier sont alors publiés dans la presse, puis invoqués pour motiver la fin de Pédagogie Nomade.

Aucune médiation, pourtant préconisée par Monsieur De Vos, n'a été mise en place, une équipe mobile s'est rendue sur les lieux le 24 octobre en fin de journée, veille du jour de l'ouverture effective de la nouvelle implantation à Gouvvy et après avoir informé les parents de la rupture de convention (**Annexe 2**).

Par contre, Monsieur De Vos a fait parvenir un second courrier au cabinet de Madame Simonet relativisant les premières plaintes et apportant un autre éclairage, mais celui-ci n'est pas mentionné par Madame la Ministre.

7. Médiation, enquêtes

Le courrier de Monsieur De Vos (**Annexe 8**) n'a donné lieu à aucune enquête, ni tentative de médiation. Les équipes mobiles ont été envoyées, dans une école déjà « cassée » moralement et physiquement, et ce seulement en date du 24 octobre en fin de journée, veille de l'ouverture de la nouvelle implantation à Gouvvy. Parents et élèves n'ont en aucune façon été invités à se prononcer ni sur leur sentiment, ni sur leurs options éventuelles. Ils n'ont d'ailleurs été informés que tardivement alors que la délocalisation était « organisée ».

Les comités d'accompagnement et de pilotage n'ont, à notre connaissance, pas été consultés ni invités à se réunir par la Ministre, malgré la gravité des événements.

8. La délocalisation à Gouvvy est-elle la solution miracle ? Continuité pédagogique ?

Madame Simonet tient à démontrer que la nouvelle école, subitement mise sur pied à Gouvvy, répondrait à toutes les attentes.

Or, la chronologie renverse les rapports de cause à effet. En effet, cette idée est déjà dans l'air depuis au moins le mois de septembre.

La continuité pédagogique n'est absolument pas garantie: nous n'avons reçu aucune information sur le contenu réel de cette nouvelle école.

Nous sommes sceptiques quant à l'improvisation d'un tel projet : seulement 3 enseignants « investis » issus de l'équipe suivent à Gouvvy. A cette époque de l'année, comment trouver 9 autres professeurs motivés et en phase qui répondraient aux exigences d'un tel projet ? Pas de projet concret, pas d'infrastructure comme les offrait l'asbl Périple en la Demeure (potager, ateliers divers, salle de spectacle,), perte des nombreux échanges culturels, artistiques et intellectuels qu'offrait l'asbl, (**Annexe 7**)

A notre connaissance, aucune nouvelle convention n'a été mise en place.

Nous n'avons pas le sentiment que l'expérience soit sauvegardée à la suite des décisions de Madame la Ministre: pour diverses raisons (pas d'information, équipe réduite, locaux, ...) (**Annexe 7**), nous estimons que le nouveau projet n'est pas une continuité mais simplement un nouveau projet imprécis et improvisé. La délocalisation n'était-elle pas le vrai but et non la solution à une crise soudaine?

9. Quelle est la situation actuelle?

Vidage immédiat des locaux : dès la rentrée, des employés de Vielsalm viennent emporter le matériel de l'école de Pédagogie Nomade : poêle fumant, évier de cuisine, meubles, fardes, dossiers de tous les élèves, casiers personnels des enseignants, livres, ordinateurs... Ensuite, le téléphone est coupé et dévié sur l'Athénée de Vielsalm.

Chiffres de fréquentations : les chiffres cités ne sont pas aussi évidents qu'il n'y paraît : sur les 31 élèves prétendus réguliers à Gouvvy, tous ne sont pas satisfaits de leur situation puisqu'ils ont du suivre contraints et forcés pour rester dans la « légalité » et avoir droit aux sanctions des études (**Annexes 2, 3 et 4**). Ils y sont par pression morale et espèrent un retour à Limerlé. Madame la Ministre évoque certains « absents injustifiés dont 3 seraient à Limerlé ». Le nombre d'élèves à Limerlé était plus élevé début de semaine mais a bien sûr diminué suite au vidage des locaux et aux pressions conjointes. Au moins un élève parmi eux est erronément présenté comme absent puisque la demande d'enseignement à domicile a été introduite durant le congé de Toussaint auprès de la préfète de Vielsalm, puis de l'inspecteur.

Vécu de ces journées : de nombreux jeunes préféreraient toujours continuer à Limerlé mais sont

mis sous pression pour se rendre à Gouvy : risque de perte d'allocations, seul moyen d'obtenir son diplôme d'humanité (quid du jury central, des cours de promotion sociale pour les majeurs, de l'enseignement à domicile, des examens d'entrée aux universités, etc. ?). Ils ne sont pas correctement informés sur les diverses possibilités qui s'offrent à eux dans cette situation exceptionnelle. Pourtant, plusieurs ont à cœur de venir à Limerlé après leur journée à Gouvy pour se tenir au courant des événements et s'engager dans des actions comme le recours au Conseil d'Etat. Les élèves présents ressentent une profonde tristesse devant leur école dévastée.

10. Choix-Informations

Les élèves « présents » à Gouvy ne le sont pas nécessairement par choix. Il leur a été peint un tableau présentant d'une part, les nombreux et importants inconvénients auxquels ils s'exposeraient s'ils ne ralliaient pas cette « solution », et d'autre part la « non-décision » qu'il leur suffisait d'adopter afin d'« être en ordre » puisqu'ils sont naturellement inscrits à l'Athénée de Vielsalm dont fait partie la toute nouvelle implantation (**Annexes 2, 3 et 4**).

Aucune présentation du projet n'a été faite. Les parents n'ont jamais été conviés à une quelconque information sur ce nouveau projet. Les parents et élèves n'ont pas été invités à se prononcer sur leur « choix ». N'avaient donc à se manifester que les parents-élèves « récalcitrants ».

Ceux-ci se trouvent aujourd'hui, sans droits, sont déclarés absents même s'ils sont dans leur école à Limerlé, sont menacés de ne pas obtenir de CESS. Leur école vient d'être vidée, on pousse leurs professeurs (la majorité de l'équipe) à démissionner.

Les parents et les élèves doivent trouver des solutions en urgence en plein cœur de l'année scolaire.

Pour certains jeunes, auparavant en décrochage scolaire, cette décision les plonge dans une situation hautement dommageable.

Peu d'informations ont été fournies aux parents et élèves par le cabinet de Madame la Ministre. Elles étaient parcellaires et tardives. Les parents ont été mis devant le fait accompli : une école fermée, une autre, inconnue, qui s'ouvre, des mails de dernière minute - le vendredi soir (**Annexes 2, 3 et 4**) annonçant des décisions importantes et immédiates, vidage des locaux sans avertissement, déviation de la ligne téléphonique, pas d'information sur le nouveau projet, pas d'enquête sur la situation vécue auprès des parents et leurs enfants, pas de demande de « choix » auprès des parents-élèves, transport scolaire vers la nouvelle école sans avis préalable des parents, etc. Les parents et élèves de Pédagogie Nomade n'ont été conviés à aucune réunion d'information depuis le mail du 18 octobre.

Quant aux enseignants ils ont le choix de rejoindre la nouvelle école ou de démissionner d'un projet qu'ils portent à bout de bras et d'investissements personnels depuis des années.

11. Action en justice

Des parents et élèves ont effectivement introduit un recours en extrême urgence (annulation et suspension) auprès du Conseil d'Etat contre la décision du gouvernement de rompre la convention organisant Pédagogie Nomade.

12. Quelques remarques concernant les réponses de Madame la Ministre Simonet

La décision prise par le gouvernement le 27 octobre n'est pas à l'origine des problèmes :

En effet, l'origine des problèmes remonte à la menace de fermeture de l'école de la part de la Ministre le 30 septembre. Les lettres et courriers évoqués sont venus après cet ultimatum qui avait semé le trouble dans l'école qui pourtant commençait sereinement l'année.

En octobre, le cabinet a accentué sa pression psychologique sur l'école, ce qui a fortement dégradé le climat. Il faut remarquer que Madame Simonet ne cite que certains courriers et « oublie » de signaler les autres avis.

Le fait de citer des « courriers alarmants » sans autre précision tend à dramatiser la situation : on ne dit pas exactement quel est le contenu de ces courriers, de qui ils proviennent, s'ils sont unanimes, on ne parle pas des autres courriers qui n'abondent pas en ce sens.

Le directeur général adjoint du service général de l'enseignement contacté par un parent me rapporte son témoignage : « ... »

Le délégué général aux droits de l'enfant m'interpelle le 17 octobre (Annexe 8)

Aucune enquête n'a été menée suite à ces avis « alarmants ». On ne prend absolument pas en compte les témoignages discordants. Les faits ne sont pas vérifiés. Il semble que cette façon d'agir pour aboutir sans autre forme de procès à une fermeture est inédite ! Par ailleurs, lors de la même session parlementaire, en ce qui concerne la situation de l'Athénée de Jemeppe, Madame Simonet déclare avoir voulu enquêter et respecter les droits de la défense de la préfète en désaccord avec une partie de son équipe enseignante.

Le délégué général aux droits de l'enfant m'invite à garantir un climat de sérénité (Annexe 8).

En effet, il n'invite pas à fermer l'école « manu militari ». Il invite plutôt à organiser une médiation. Nous pouvons nous demander quel est le sens d'une délocalisation qui invite les mêmes protagonistes à se rendre dans un même lieu !

Afin de garantir ce climat de sérénité, Madame Simonet demande *immédiatement* au chef d'établissement de se mettre à l'écoute des élèves avec les équipes mobiles : c'est à dire une semaine plus tard ! Après avoir organisé la séparation de fait (Annexe 2). Elle n'attend pas leur rapport pour fermer l'école.

Le 19 octobre, il est proposé aux enseignants soit de coopter un candidat à la désignation pour les cours de français, d'éducation physique et de langues, soit de se prononcer pour poursuivre sur un autre site (Annexe 2).

Les enseignants avaient à se prononcer pour le lendemain. Nous nous étonnons de la demande soudaine de professeurs de langue et d'éducation physique puisqu'ils étaient en place.

Au moment de cette rencontre (le 19), des élèves et enseignants signalent ne plus pouvoir fréquenter le site de Limerlé.

Précisons qu'il y a eu deux rencontres différentes: pour les enseignants dans une implantation et pour les parents-élèves dans une autre.

Malgré la précipitation avec laquelle nous avons été avertis en dernière minute, de nombreux parents étaient présents lors de cette réunion. Divers avis ont été émis, plusieurs parents et élèves ont clairement fait part de leur volonté de poursuivre à Limerlé. Pourtant, ils n'ont jamais été entendus, ni pris en compte. Quelques élèves et trois enseignants désiraient quitter le projet, ce sont uniquement ceux-ci que Madame la Ministre de l'Enseignement Obligatoire a décidé d'écouter et pour eux que l'école de Limerlé a été fermée (**Annexe 2**).

Je rappelle que certains élèves sont majeurs et qu'ils peuvent donc décider seuls.

Quel est le sens de cette remarque?

Lorsque l'on fait référence aux plaintes auprès de Monsieur De Vos, le cabinet parle « d'enfants » alors que tous les élèves de PN ont 16 ans, souvent plus. Tout à coup, on parle d'élèves majeurs qui peuvent décider seuls. Nous savons que quelques parents ne désirant pas poursuivre à Pédagogie Nomade sont fort présents ces derniers temps sur le site de Gouvy, dans les kots. D'autres, pris par leur éloignement géographique, leurs obligations personnelles, ne peuvent être autant présents qu'ils le souhaitent en ces moments difficiles.

Certains ont le sentiment que leurs enfants, tout jeunes adultes, sont influencés afin qu'ils s'inscrivent dans le nouveau projet pédagogique.

On a parlé le 19 octobre de médiation de la dernière chance.

Rappelons, que suite à ces réunions du 19, les cours ont été suspendus, puis la nouvelle école ouverte le mardi 25. Ce n'est que la veille en fin de journée que les équipes mobiles sont arrivées.

Difficile dans ces conditions d'entamer une médiation.

Effectivement la rupture était concrétisée par la délocalisation ce 25 octobre. Toute médiation était donc caduque ! Les équipes sont arrivées fin d'après midi à Limerlé se présentant comme une aide à des difficultés personnelles. Les jeunes présents désiraient continuer à Limerlé et n'avaient apparemment pas de confiance particulière à formuler. Madame la Ministre ne nous informe pas sur le travail de cette équipe sur le site de Gouvy.

Il faut noter que Madame Simonet enchaîne en disant qu'elle ne croyait déjà plus à une médiation dès début octobre, au début des tensions! « *Au début du mois d'octobre la médiation n'était plus envisageable!* »

Pourquoi il faut délocaliser Pédagogie Nomade ?

Madame Simonet cite longuement cette lettre de parent dont nous n'avons jamais entendu parler et dans laquelle nous ne nous retrouvons absolument pas. Nos courriers ne sont pas évoqués, ni cités avec une telle abondance!

Ce parent déclare que les cours n'auraient pas eu lieu durant des semaines : FAUX. Des ateliers étaient en cours, des projets de théâtre, les cours se donnaient normalement ...

L'accusation de l'autarcie est inexacte aussi : PN est particulièrement ouverte sur l'extérieur (**Annexe 7**). L'apprentissage en français est remis en question alors que les élèves ont fortement progressé dans cette matière retrouvant le plaisir des auteurs classiques, de la rédaction ... autant d'acquis importants dans la suite de tout parcours étudiant ultérieur.

Cette lettre évoque le mépris qu'aurait subi toute prise de position non conforme. Nous n'avons pas entendu de réaction de ce genre, seulement des divergences de vues parfois vives. Par contre, les élèves qui ne se conformaient pas à l'avis de l'autorité ministérielle ou leurs parents ont été bannis : AG bis d'élèves avec certains parents ou enseignants, lettres prétendument collectives, réunions et échanges d'informations entre parents sans tenir au courant ceux qui ne suivraient pas cette voie officielle, etc.

Ce parent sous entend que le CESS serait considéré comme un vulgaire bout de papier. Cela n'a jamais été dit. Des personnes extérieures à l'équipe ont soulevé l'idée que la formation pour elle-même pouvait avoir une grande importance et que la certification des études pouvait être obtenue de diverses manières, une fois les apprentissages acquis. Il semble évident que le CESS soit un but important dans notre société mais on peut faire remarquer qu'il n'est pas la seule clé pour s'engager vers des études supérieures quelles qu'elles soient. La certification est l'aboutissement d'une formation, sinon il suffirait de l'acheter !

Madame Simonet reconnaît qu'il s'agit d'un témoignage parmi d'autres laissant entendre que les autres vont en ce sens mais sans en référer aux nombreux autres avis.

Un groupe tout à fait motivé s'est approprié les lieux - à Gouvy

Qu'en est-il des autres qui ne sont pas à Gouvy et de ceux qui ne se sentent pas bien à Gouvy? On ne semble pas s'en soucier.

La décision du 27 octobre a été ressentie par la majorité des élèves comme un ballon d'oxygène.

Ce sont là de pures allégations. De nombreux élèves et parents ont ressenti cette décision comme une catastrophe.

Cette décision m'a permis d'activer officiellement le processus de relocalisation.

Effectivement, le processus était en route depuis la rentrée (certains enseignants visiblement au courant du projet, ultimatum, pas de médiation, pourrissement de la situation, non information des parents, pas de prise en compte des avis divergents, ouverture subite d'une nouvelle école avec seulement 3 enseignants sans projet précis, ...).

La lettre envoyée par mail aux parents le 21 octobre (**Annexe 2**) montre que le projet de délocalisation est bien en marche, que le vote du gouvernement évoqué n'est qu'une étape administrative.

=====

Nous, les parents et amis de Pédagogie Nomade, vous remercions d'avoir interpellé Madame Simonet en session parlementaire et nous espérons que vous apprécierez qu'au vu de notre analyse ci-dessus, soutenue par les annexes, nous ne pouvons rester les bras ballants. Nous ne pouvons qu'exprimer notre outrage quant à cette situation dramatique et absurde.